

DÉFI INNOVANT

DE LA VILLE DE LONGUEUIL



NOUVELLE DATE LIMITE

31 JANVIER 2021

longueuil

T A B L E

D E S

M A T I È

R E S

Énoncé du Défi	4
Thématiques du Défi	6
Thématique 1 - Expérience citoyenne chez nos commerçants	7
Thématique 2 - Assistant virtuel et services municipaux	7
Thématique 3 - Explorez Longueuil 2.0 Parcours historiques et culturels	8
Équipes admissibles	10
Étapes du Défi	12
Pour participer au Défi	14
Modalités du Défi	16
1. Critères d'évaluation et de sélection	17
2. Mode d'attribution du contrat	17
3. Description du montant associé au contrat	18
4. Conditions de participation au défi	18
5. Modalités du contrat de services professionnels à intervenir	19
6. Question des équipes participantes	19

ÉNONCÉ DU DÉFI

Afin de répondre à différents enjeux municipaux, la Ville de Longueuil est fière de lancer, en collaboration avec Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL), cette toute nouvelle initiative intitulée *Défi innovant de la Ville de Longueuil*. Ce Défi s'adresse aux étudiants et aux entreprises en démarrage voulant faire une différence et contribuer directement à l'amélioration de la qualité de vie et de l'expérience des citoyens, ainsi qu'au développement économique. La Ville de Longueuil engage donc la communauté dans un partenariat afin de concevoir et développer des solutions novatrices, élargissant ainsi son bassin d'idées, de connaissances et d'expertises. Bien que le Défi s'adresse à toutes les équipes admissibles de l'agglomération de Longueuil, le projet proposé doit bénéficier directement aux citoyens de Longueuil.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie de ville intelligente 2020-2024 : De la Ville à la communauté intelligente en devenir*.

Pour participer à ce Défi, une proposition de projet doit être présentée à la Ville de Longueuil, projet qui doit répondre aux besoins associés à l'une des trois (3) thématiques suivantes :

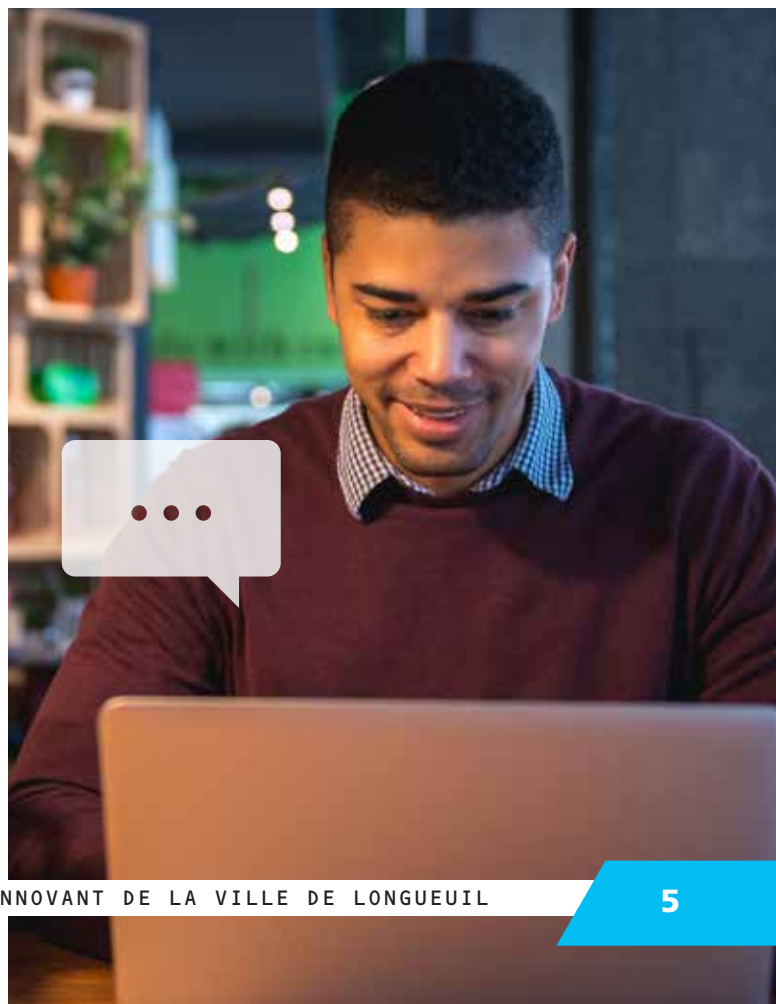
- 1 • **L'expérience citoyenne chez nos commerçants (thématique principale);**
- 2 • **Assistant virtuel et services municipaux;**
- 3 • **Explorez Longueuil 2.0 Parcours historiques et culturels.**

Une seule thématique fera l'objet d'un projet dans le cadre du Défi.

Les équipes participantes au Défi doivent proposer leur projet en remplissant le formulaire-réponse. Par la suite, un maximum de douze (12) équipes seront retenues pour présenter leur projet. Cette présentation virtuelle, d'une durée de 15 minutes, sera faite devant un comité d'évaluation, qui sélectionnera ensuite l'équipe gagnante du Défi. Cette dernière sera invitée à conclure un contrat de services professionnels d'une valeur de 50 000 \$, taxes incluses (le cas échéant), pour réaliser son projet.

L'équipe gagnante du Défi aura douze (12) semaines pour réaliser son projet, avec la collaboration de la Ville.

L'édition 2020-2021, la toute première édition de ce Défi, met de l'avant les trois (3) thématiques présentées ci-dessous. Pour chacune d'elles, des objectifs à atteindre sont définis, des pistes d'orientation pour atteindre ces objectifs sont présentées et, finalement, une liste de données disponibles est fournie. Le projet proposé peut répondre en totalité ou en partie aux objectifs présentés pour une thématique.



T H É M A
T I Q U E S
D U D É F I

THÉMATIQUE 1

EXPÉRIENCE CITOYENNE CHEZ NOS COMMERÇANTS

La pandémie offre une occasion unique de réfléchir et de planifier en fonction du nouveau paysage commercial; les commerces de détail ainsi que les restaurants doivent se réinventer pour maintenir leur clientèle et tenter d'accroître leur chiffre d'affaires.

Au printemps 2020, la Ville lançait une **carte interactive pour favoriser l'achat local**, permettant à ses citoyens de découvrir les commerces locaux et de s'informer sur les services offerts en temps de pandémie.

Objectifs

- Favoriser le développement économique et durable, ainsi qu'appuyer la relance économique, dans le cadre du *Plan de relance économique de Longueuil*;
- Soutenir l'achat local ainsi que l'expérience Longueuil;
- Attirer et retenir les petits commerces sur le territoire de la Ville en favorisant la différenciation par l'expérience cliente et la transformation numérique;
- Promouvoir les plus petits commerces locaux;
- Faciliter la recherche d'informations sur les produits et services disponibles ainsi que la communication et l'interaction avec les commerçants.

Pistes d'orientation

- Appli mobile native;
- Mise à jour de fiches informatives sur les commerces par les commerçants;
- Carte interactive permettant de retrouver facilement les commerces en fonction de filtres et de la géolocalisation;
- Clavardage permettant de questionner les commerçants sur la disponibilité d'un produit ou service dans un commerce local (1-n), par exemple de lancer un appel sur la disponibilité en magasin d'un produit quelconque, auquel les commerçants pourraient répondre directement au requérant;
- Intégration de promotions, concours;

- Promotion de l'expérience client en fonction de thèmes (ex. : à vélo ou cuisine spécifique pour un restaurant);
- Système d'appréciation par les utilisateurs.

Données disponibles

- Base de données sur les places d'affaires;
- Plusieurs jeux de données géospatiales.

THÉMATIQUE 2

ASSISTANT VIRTUEL ET SERVICES MUNICIPAUX

Les citoyens exigent de plus en plus que les informations municipales soient disponibles au bout de leurs doigts. Ils veulent interagir numériquement, de manière simple et efficace.

Les interactions avec la Ville se font principalement via le Centre de services aux citoyens, et se font autant de façon traditionnelle, soit en personne et au téléphone, que numériquement, à partir de **Mon portail citoyen** et du **site web de la Ville**. Depuis le début de la pandémie, ces interactions ont augmenté.

Cette thématique propose donc de bonifier ces points de contact.



Objectifs

- Faciliter la rapidité et l'accès aux informations municipales (ex. : heures d'ouverture, matières résiduelles, déneigement), à l'aide d'une interface mobile;
- Automatiser les réponses aux questions des citoyens dont l'information est déjà disponible, tout en interagissant de façon conviviale et fluide;
- Notifier efficacement les citoyens en lien avec l'information municipale qui leur est pertinente;
- Simplifier la transmission de signalements et de demandes à la Ville (ex. : lampadaire défectueux, chaussée glissante);
- Agir à titre de complément à **Mon portail citoyen** et au **site web de la Ville de Longueuil**;
- Ajouter un point numérique d'interaction entre les citoyens et la Ville;
- Contribuer au virage numérique de la Ville au bénéfice de l'expérience citoyenne.

Pistes d'orientation

- Appli mobile native (avec appli compagnon sur montre intelligente) qui pourrait évoluer;
- Agent conversationnel lié à une base de connaissances et au **site web de la Ville**, également intégré à une solution de clavardage;
- Notifications citoyennes en fonction de son adresse civique (ex. : en lien avec la collecte de matières résiduelles, l'arrosage, le déneigement et les interdictions de stationnement, la terminaison de travaux, les bibliothèques, etc.) et plateforme administrative pour gérer ces notifications ou les services web;
- Information en fonction de l'adresse ou de la géolocalisation;
- Signalements géolocalisés (sous forme de formulaire), avec rétroaction;
- Formulaire pour idées, satisfaction ou sondages.

Données disponibles

- Différents services web pour les échanges d'informations (ex. : **Mes services en ligne**, pour accéder à de l'information spécifique en lien avec une adresse, comme la date de collecte des ordures);
- Base d'articles de connaissance et **site web de la Ville**;
- Base de données citoyennes (ex. : pour l'authentification);
- Plusieurs jeux de données géospatiales (statique et temps réel).

THÉMATIQUE 3 EXPLOREZ LONGUEUIL 2.0 PARCOURS HISTORIQUES ET CULTURELS

La Ville de Longueuil a lancé en juin 2020 une application mobile appelée « **Explorez Longueuil** », un projet inédit sur son territoire. Cette plateforme technologique gratuite permet la diffusion et l'interprétation de son patrimoine varié, qu'il soit historique, artistique, architectural, archéologique, paysager, etc. Cette application de parcours culturels par géolocalisation permet aux Longueillois de s'approprier le patrimoine qui les entoure quotidiennement, et aux touristes de la Montérégie et d'ailleurs de mieux connaître la cinquième plus grande ville du Québec. Des médias variés (audio, vidéo, photo, etc.), de même que son aspect ludique (podomètre pour la progression enregistrable, anecdotes à débloquent), permettent une mise en valeur divertissante, accessible à tous.

L'application dispose actuellement de sept (7) circuits définis, soit trois (3) en patrimoine et quatre (4) en art public, concentrés pour le moment dans le Vieux-Longueuil. Pour ce projet, la Ville de Longueuil a travaillé en collaboration avec la Société d'histoire de Longueuil et la Société historique et culturelle du Marigot pour la compilation du contenu historique, et le Cégep Édouard-Montpetit pour la production du support mobile.

La présente thématique se veut donc une suite à ce projet.

Objectifs

- Accroître l'adhésion à l'application **Explorez Longueuil**;
- Mettre à profit les nouvelles technologies afin de faire connaître le patrimoine de Longueuil;
- Poursuivre le développement de l'application **Explorez Longueuil** en ajoutant du contenu de réalité augmentée pour certaines sections du parcours, afin de superposer une vue d'antan sur le réel;
- Mettre davantage en valeur le potentiel patrimonial de la rue Saint-Charles Ouest;
- Ajouter des fonctionnalités et contenus créant un effet « wow »;
- Augmenter la ludification du produit pour toucher de nouveaux publics.

Pistes d'orientation

- Premier point d'intérêt ciblé : l'intersection de la rue Saint-Charles et du chemin de Chambly, qui a connu de nombreuses transformations en trois siècles, incluant des bâtiments aujourd'hui disparus. Ainsi, un accent pourrait être mis sur les anciennes églises ayant existé avant la cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue, et surtout sur l'ancien château fort, avec une reconstitution en plan, virtuelle, qui permettrait à l'utilisateur de le « visiter » en temps réel.
- Deuxième point d'intérêt ciblé : le parc archéologique de la Baronnie, avec son ancien ruisseau Saint-Antoine, la proximité du fleuve Saint-Laurent, et la reconstitution possible de toutes les occupations de ce site, aujourd'hui disparu, mais prouvé par l'archéologie;
- Troisième point d'intérêt ciblé : le parc Le Moyne, exploitant en particulier la nouvelle passerelle Normandie et son observatoire pour mettre en valeur le paysage patrimonial d'antan concentré sur le fleuve. La mise en valeur pourrait être orientée vers l'ancienne rive avant la construction de l'autoroute 132, l'ancienne plage de Longueuil et les secteurs de villégiature qui ont fait la renommée de Longueuil au XIX^e siècle, les anciens systèmes de transports fluviaux, en remontant de plus en plus loin dans le temps;

- Quatrième point d'intérêt ciblé : le paysage bâti de la rue Saint-Charles Ouest, entre la rue Saint-Sylvestre et le chemin de Chambly, car la Ville dispose de nombreuses photographies de ce secteur depuis la fin du XIX^e siècle, sur les inondations printanières de la rue, les anciens modes et réseaux de transport ou encore la transformation commerciale et sociale du secteur.
- Chacun de ces points pourrait faire intervenir une ambiance sonore et sociale reconstituée, avec l'intervention de personnages historiques célèbres ou anonymes de Longueuil qui interpellent directement l'utilisateur.
- Des reconstitutions visuelles et sonores authentiques pourraient être élaborées, ainsi qu'un scénario de l'intervention de personnages historiques.

Données disponibles

- Images historiques;
- Plan historique du château fort de Longueuil;
- Anciennes photographies;
- Autres bases historiques des archives de la Ville et des sociétés historiques et culturelles;
- Plusieurs jeux de données géospatiales.



ÉQUIPES ADMIS SIBLES



Le Défi innovant de la Ville de Longueuil s'adresse aux deux types d'équipes ci-dessous :

- Équipes formées d'étudiants du niveau collégial ou universitaire;
- Entreprises en démarrage.

Chacun des étudiants d'une équipe participante au Défi doit fréquenter un établissement scolaire de niveau collégial ou universitaire situé dans l'agglomération de Longueuil ou résider dans l'agglomération de Longueuil. Il doit avoir eu un statut d'étudiant à temps plein ou à temps partiel selon son institution scolaire durant au moins une session de 2020. Chaque étudiant doit avoir 18 ans ou plus.

Les entreprises en démarrage doivent être établies sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. Elles doivent être immatriculées au Registre des entreprises (REQ) depuis un maximum de 5 ans, au moment de signer le contrat de services professionnels.

Les élus, dirigeants et employés de la Ville de Longueuil, de même que leur famille immédiate (conjoint, conjointe, père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce Défi.

Les équipes participantes au Défi doivent être disponibles pour toutes les étapes, incluant la présentation ainsi que la réalisation du projet.



ÉTAPES DU DÉFI



1

2

3

4

5

Voici un résumé des étapes du Défi innovant de la Ville de Longueuil :

- ❶ **5 NOVEMBRE 2020 AU 31 JANVIER 2021 :**
dépôt des propositions de projet par les équipes participantes au Défi;
- ❷ **SEMAINE DU 8 FÉVRIER 2021 :**
annonce des équipes retenues pour l'étape de la présentation (un maximum de douze (12) équipes);
- ❸ **SEMAINE DU 22 FÉVRIER 2021 :**
présentations virtuelles à un comité d'évaluation, composé d'employés de la Ville de Longueuil et de DEL (présentations d'une durée de 15 minutes plus une période de questions);
- ❹ **MI-MARS 2021 :**
annonce à l'équipe gagnante du Défi;
- ❺ **AVRIL À JUILLET 2021 :**
réalisation du projet par l'équipe gagnante du Défi (d'une durée de douze (12) semaines en collaboration virtuelle avec la Ville).

Ces dates peuvent être modifiées en tout temps par la Ville.

P O U R P A R
T I C I P E R
A U D É F I

Pour participer au Défi innovant de la Ville de Longueuil, les équipes doivent remplir et déposer le **formulaire-réponse** sur la proposition de projet, entre le 5 novembre 2020 et le 31 janvier 2021, qui comprend :

- les coordonnées de tous les membres de l'équipe participante au Défi et les renseignements permettant de valider leur admissibilité (à noter que des pièces justificatives seront demandées uniquement aux équipes retenues pour l'étape de la présentation);
- la présentation de la proposition du projet (thématique choisie, solution, échéancier) et des caractéristiques sur la solution comme son facteur innovant, sa créativité, sa facilité d'utilisation et sa pérennité;
- la description des bénéfices du projet pour les citoyens de Longueuil;
- le résumé de l'expérience et de l'expertise de l'équipe participante au Défi en lien avec le projet présenté.

Afin qu'un dossier soit jugé recevable, le formulaire-réponse doit être dûment rempli et les membres de l'équipe doivent tous être admissibles selon les exigences citées plus haut.

Par le dépôt de leur proposition de projet, les participants acceptent l'ensemble des conditions et modalités prévues à la présente description du Défi.



MODALITÉS DU DÉFI

1. Critères d'évaluation et de sélection

Voici les critères qui seront utilisés lors de l'évaluation des projets qui seront présentés par les équipes retenues pour l'étape de la présentation, afin de sélectionner l'équipe gagnante du Défi.

CRITÈRES D'ÉVALUATION		VALEUR
La solution (le projet)		
1	Degré d'impact du projet proposé sur les citoyens et les entreprises du territoire de Longueuil	20
2	Qualité et facilité d'utilisation de la solution proposée	10
3	Créativité et innovation de la solution proposée	10
4	Pérennité et évolution de la solution proposée	5
5	Appréciation globale de la solution proposée	10
Sous-total solution		/55
L'échéancier		
6	Méthodologie et réalisme de l'échéancier proposé	10
L'équipe		
7	Expérience, expertise et capacité de l'équipe	20
8	Appréciation globale de l'équipe	10
Sous-total équipe		/30
9	Choix de la thématique	
	1. Expérience citoyenne chez nos commerçants	5
Total		/100 pts

Pour évaluer ces critères, le comité d'évaluation pourra considérer les informations soumises lors du dépôt de la proposition du projet, ainsi que la présentation virtuelle faite par l'équipe participante.

Il est à noter que dans l'éventualité où plus de douze (12) propositions de projet recevables soient reçues, cette même grille d'évaluation sera utilisée pour présélectionner les équipes retenues pour l'étape de la présentation, en ne considérant que les documents soumis lors du dépôt de la proposition du projet. Selon cette éventualité, un maximum de huit (8) équipes seront invitées à la présentation virtuelle de leur projet.

2. Mode d'attribution du contrat

L'équipe gagnante du Défi sera jointe par courriel dans les jours suivants la sélection.

Pour se voir attribuer le contrat de services professionnels décrit à l'article 3 de cette section de la description du Défi, l'équipe gagnante du Défi devra satisfaire les conditions suivantes :

- A) signer le contrat de services professionnels proposé par la Ville et dont les modalités essentielles sont mentionnées à l'article 5 de cette section de la description du Défi.
- B) présenter une preuve d'identité adéquate (une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement du Québec, comme le permis de conduire, ou par le gouvernement du Canada) et une preuve de résidence ou, dans le cas où le membre de l'équipe fréquente un établissement d'enseignement situé sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, une preuve de fréquentation de cet établissement;
- C) dans le cas où le projet est proposé par une entreprise en démarrage, présenter une copie de la déclaration d'immatriculation de son entreprise;

Si l'équipe gagnante du Défi omet de se conformer aux conditions d'attribution du contrat dans le délai exigé par la Ville, elle sera réputée avoir renoncé à son projet et une autre sélection pourra être effectuée à ce moment.

3 - Description du montant associé au contrat

La valeur du contrat est de 50 000 \$, taxes incluses, le cas échéant. Le montant sera versé progressivement durant le développement du projet, de la façon suivante :

- 25 % au début du projet;
- 25 % à mi-projet (à l'atteinte d'un jalon, défini ultérieurement avec l'équipe gagnante dans le contrat de services professionnels);
- 50 % à la livraison et acceptation finale du projet.

Dans le cas d'une équipe composée d'étudiants, le montant versé sera réparti en parts égales entre tous les membres de l'équipe (à moins d'une indication contraire au moment de la signature du contrat).

4 - Conditions de participation au défi

- Les documents doivent être rédigés en français et le projet doit également être présenté en français;
- L'équipe gagnante du Défi doit consentir, si requis, à ce que son nom ou son image, notamment sa photo, soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce Défi, et ce, sans rémunération;
- Tous les membres de l'équipe gagnante du Défi doivent signer un document attestant de leur admissibilité, comme précisé à la présente description du Défi et dégageant les élus, dirigeants et employés de la Ville de Longueuil de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce Défi ou découlant de l'attribution ou de l'acceptation du contrat de services professionnels;
- Toute fausse déclaration par une équipe participante entraîne automatiquement sa disqualification du Défi;
- Un seul dépôt de projet est accepté par équipe participante au Défi et une même personne ne peut faire partie que d'une seule équipe;
- La Ville de Longueuil, ses élus, dirigeants et employés n'assument aucune responsabilité résultant d'erreurs d'adresse, de mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou toute autre erreur;
- La Ville de Longueuil, ses élus, dirigeants et employés n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle, incluant notamment un cas de force majeure, grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce Défi;
- Les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel et l'âge sont recueillis uniquement aux fins du présent Défi et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des équipes participantes au Défi. En fournissant ces renseignements, une équipe participante au Défi consent à leur utilisation aux fins indiquées;
- La participation à ce Défi comporte l'acceptation de l'ensemble des conditions et modalités prévues à la présente description du Défi dont la Ville de Longueuil se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont finales;
- La présente description du Défi ne constitue pas un appel d'offres;
- Au terme du dépôt des projets, la Ville de Longueuil pourra décider de discuter avec l'une ou l'autre des équipes participantes, étant entendu que la Ville n'assume aucune obligation ni aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers les équipes participantes;
- La Ville de Longueuil n'est tenue d'accepter aucun des projets reçus et peut rejeter l'un ou quelconque des projets ou tous les projets. Sans limiter la portée de ce qui précède, la Ville de Longueuil peut, à sa discrétion, refuser de considérer ou rejeter tout projet qui ne répond pas à ses attentes. La Ville n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de tout projet;

- La Ville de Longueuil se réserve en outre le droit, si elle le juge à-propos, de procéder d'une autre manière pour ce Défi, le tout sans que la Ville soit tenue responsable envers les équipes participantes;
- Les équipes participantes ne pourront exiger aucune indemnité ni contester, pour quelque motif que ce soit, le choix de la Ville de Longueuil de conclure ou non un contrat de services professionnels avec l'une ou l'autre des équipes participantes;
- Aucune poursuite ni réclamation pour frais ou perte subie par les équipes participantes ne pourra être encourue contre la Ville de Longueuil;
- La solution proposée ne doit pas être déjà commercialisée ni être une solution adaptée pour la Ville de Longueuil à partir d'une solution déjà commercialisée, sous réserve de ce qui est prévu pour la thématique 3;
- La totalité des données de toute application qui pourrait être développée doit être accessible par la Ville de Longueuil, et ce, dans un délai raisonnable. S'il s'agit d'une solution infonuagique, l'hébergement des données et de la solution doit être fait au Canada;
- Tous les détails sur les différents jeux de données disponibles à l'équipe retenue et leur accès seront discutés entre celle-ci et la Ville de Longueuil;
- Les différentes données qui pourraient être collectées ne doivent pas permettre d'identifier les citoyens par respect de la vie privée;
- Toute application doit être mise en place en tenant compte des hauts standards de sécurité informatique;
- La prestation de services par l'équipe gagnante devra être conforme aux obligations de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) auxquelles la Ville est assujettie;

5 • Modalités du contrat de services professionnels à intervenir

- L'équipe gagnante du Défi aura douze (12) semaines pour réaliser son projet, avec la collaboration de la Ville;
- En contrepartie du montant versé à l'équipe gagnante, la Ville obtiendra un droit perpétuel d'utiliser, de rendre disponible sur son territoire et de modifier l'application développée par l'équipe gagnante, dans le cadre de ses compétences municipales. Elle pourra également céder ces droits, en tout ou en partie, à un autre organisme. À ces fins, la Ville pourra exiger d'obtenir une copie du code source de l'application développée par l'équipe gagnante;
- L'équipe gagnante pourra commercialiser l'application développée dans le cadre du contrat à intervenir avec la Ville, sous réserve des droits de la Ville. Dans le cas où l'application ferait l'objet d'améliorations, de mises à jour ou de modifications après la terminaison du contrat, l'équipe gagnante devra les rendre disponibles gratuitement à la Ville;
- L'équipe gagnante du Défi devra être disponible durant la période de la réalisation du projet pour des rencontres de travail avec la Ville. Pour la réalisation du contrat, l'équipe gagnante ne pourra avoir recours à de la sous-traitance ni céder en tout ou en partie le contrat sans le consentement de la Ville;
- Le cas échéant, la conclusion de tout contrat de services professionnels avec l'équipe gagnante sera conditionnelle à l'approbation des instances compétentes de la Ville et sujette aux approbations requises par la loi et les règlements.

6 • Question des équipes participantes

Afin d'assurer une même interprétation des clauses du Défi innovant de la Ville de Longueuil et pour faciliter les échanges, toute question ou demande d'interprétation devra être transmise par écrit en remplissant ce [formulaire](#). Les questions-réponses seront rendues accessibles à toutes les équipes participantes au Défi, sur la page d'accueil du [Défi innovant de la Ville de Longueuil](#).

